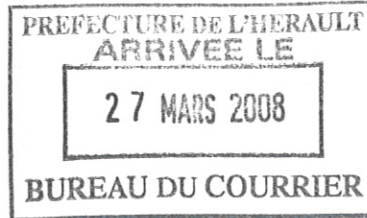




Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29  
Date de la convocation : 14 mars 2008

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
—  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER



N° 23

L'an deux mille huit et le vingt du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, LE NGUYEN, M. ANTOINE, M. GRÉPINET, Mme CONFAIS, M. FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme RAMON BOTONNET en faveur de M. ALLOUCHE  
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme LABORDE

**COMMISSION POUR LES JURYS DE CONCOURS A CARACTERE PERMANENT – ELECTION  
DES MEMBRES**

**Rapporteur : Madame le Maire**

L'article 24 Code des marchés publics précise que les commissions pour les jurys de concours sont composées :  
« Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus, du maire ou de son représentant président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » Il prévoit également

*« il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires »*

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection de ses membres à cette commission permanente pour les jurys de concours.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

- Liste « Le futur de Juvignac dans l'harmonie durable avec Danièle Santonja »
  - Titulaires : M. Combe, M. Ousset, Mme Gauzy-Chable, M. Bouisseren
  - Suppléants : Mme Carretier, M. Capron, M. Paul, Mme Alquadi-Nassar
- Liste « Réunir Juvignac »
  - Titulaire : M. Bousquel
  - Suppléant : M. Savy

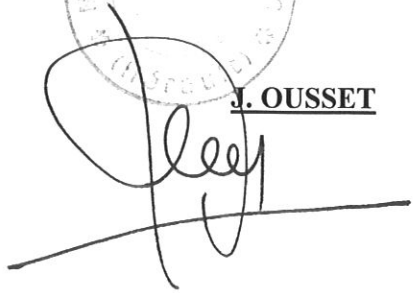
M. Combe, M. Ousset, Mme Gauzy-Chable, MM Bouisseren, Bousquel ont été élus membres titulaires de la commission pour les jurys de concours à caractère permanent ;  
Mme Carretier, M. Capron, M. Paul, Mme Alquadi-Nassar, M. Savy ont été élus membres suppléants de la commission pour les jurys de concours à caractère permanent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

MAIRIE DE JUMÈS  
11 35 25 01 13

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

J. OUSSET



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 27.03.2008  
et publication  
le 27.03.2008